

Procès-verbal du 11 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 juin à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la nouvelle Salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Mme HINCELIN Marie-Noëlle.

Nombre de Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Etaient Présents : HINCELIN Marie-Noëlle, GOUPILLAT Daniel, MORLIER Catherine, BRECHET David, AUBRY Marie-Laure, DESHOMMES Catherine, PAILLARD Eric, MANCEAU Yannick, MEDICI Karine, CHANTEUX Anita, PAILLER Maxime, GRUEL Sébastien, HAMON Sandrine.

Absents excusés : HAUTBOIS Philippe, KEROUREDAN Magali

Pouvoir : Magali KEROUREDAN donne un pouvoir à Yannick MANCEAU.

Mme MEDICI Karine, élue secrétaire.

Date de la convocation : le 04 juin 2026

L'ordre du jour :

- a) Cadeaux départ en 6^{ème}
- b) Location vestiaires et terrain des sports (exercice 2026)
- c) Transport de car pour sortie scolaire Ecole Cousteau
- d) Réservation de la Salle de L'Union pour les classes (5 et 6)
- e) Réservation des tables et chaises par l'Association COPA'BREIZH (le 11 juillet 2026)
- f) Modification délibération désignation du référent déontologue
- g) Modification délibération Brise-soleil Ecole Cousteau
- h) Remboursement de deux commandes (pupitre de conférence et Makita perceuse)
- i) Cimetière : cavurnes
- j) Achat lave-vaisselle Salle Jules Verne
- k) **Divers :**
 - Présentation du projet Château Bois Cuillé par les propriétaires
 - Projection film Salle Jules Verne le 04/09/2026 à 19H30
 - Travaux de rafraichissement salle près de l'ADMR
 - Travaux de rafraichissement garderie Jeanne d'Arc
 - Aménagement cour de l'Ecole Cousteau
 - Présentation du fonctionnement de la mairie
 - Communication avec les cuilléens : café causerie le 20 juin 2026.

Mme Le Maire ouvre la séance à 19 heures 04 minutes.

Mme Le Maire fait approuver le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (14 voix pour) ce procès-verbal.

N° 2026 0044

Cadeaux départ en 6^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'achat de chèques-cadeaux pour les élèves de CM2 de l'école Jacques-Yves Cousteau partant en classe de 6^{ème} à la rentrée prochaine.

17 élèves sont concernés (9 garçons et 8 filles).

Un budget maximum de 15 Euros par élève a été voté à l'unanimité (14 voix pour).

N° 2026 0045

Location vestiaires et terrain des sports

Le Conseil Municipal, en accord avec l'Association de Football Cuillé Saint-Poix, décide de proposer à la location les vestiaires du terrain des sports ainsi que les terrains annexes, à l'exception du terrain d'honneur, selon les modalités et conditions définies par convention.

Toute mise à disposition fera l'objet d'une convention conclue entre la commune et le demandeur.

Tarifs et conditions financières :

- Location des vestiaires et des terrains annexes (hors terrain d'honneur) : 60,00 € par journée de location ;
- Une caution de 500,00 € sera exigée lors de chaque location. Celle-ci sera restituée après constat de l'absence de dégradations et du respect des conditions de mise à disposition.

Par ailleurs, les associations de Cuillé pourront bénéficier d'une mise à disposition gratuite des vestiaires et des terrains annexes, à raison d'une journée par an et par association.

Le Conseil Municipal autorise cette mise à disposition à titre gratuit dans les conditions précitées.

Les présentes dispositions et tarifs demeureront applicables pour les exercices suivants, jusqu'à nouvelle délibération du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité (14 voix pour), les modalités de location des vestiaires et des terrains de sport, fixe le montant de la caution à 500,00 € et adopte les tarifs correspondants.

N° 2026 0046

Participation communale au transport de car pour les sorties scolaires Ecole Jacques-Yves Cousteau

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, chaque fin d'année scolaire, une sortie est organisée pour les élèves de l'École Jacques-Yves Cousteau.

Pour l'année scolaire en cours, plusieurs sorties ont été organisées dans différents lieux, selon les classes concernées. Le coût total de ces déplacements s'élève à 1 300,00 €.

L'Association des Parents d'Élèves (APE) participe au financement de ces sorties à hauteur de 650,00 €. Mme Le Maire propose que la Commune participe également à hauteur du même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (14 voix pour), d'accorder une participation financière de la Commune d'un montant de 650,00 € pour le financement du transport des sorties scolaires de l'École Jacques-Yves Cousteau.

N° 2026 0047

Mise à disposition gratuite de la Salle de L'Union pour les classes

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la tradition des Classes va reprendre à Cuillé. À ce titre, les Classes 5 et 6 organiseront leur célébration à la salle de l'Union le samedi 17 octobre 2026.

Elle rappelle que la Salle de l'Union est mise gratuitement à disposition des associations de la Commune. Bien que l'organisation des Classes ne constitue pas une association déclarée, cette manifestation représente une tradition locale importante, favorisant les rencontres intergénérationnelles, le lien social et la convivialité entre les habitants de la Commune.

Considérant l'intérêt communal que présente cette manifestation traditionnelle :

Mme Le Maire propose que la Salle de l'Union soit mise gratuitement à disposition des organisateurs des Classes, selon les mêmes conditions que celles accordées aux associations communales, et que cette gratuité soit accordée à chaque célébration des Classes organisée sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la mise à disposition gratuite de la Salle de l'Union pour l'organisation des Classes 5 et 6 le samedi 17 octobre 2026.
- **Décide** que cette gratuité sera accordée pour chaque célébration des Classes organisée à Cuillé.
- **Autorise** Mme Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (14 voix pour).

N° 2026 0048

Mise à disposition gratuite de tables et chaises à l'Association COPA'BREIZH

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que le 11 juillet 2026, un concours de palets se déroulera sur le terrain de football de Cuillé.

L'association COPA' BREIZH, organisatrice de cet évènement, sollicite la Commune afin de bénéficier de la mise à disposition gratuite de tables et de chaises nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Considérant que cette animation participe à la dynamisation de la vie locale et favorise les moments de convivialité entre les habitants ;

Considérant l'intérêt que présente cette manifestation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de mettre gratuitement à disposition de l'association COPA' BREIZH les tables et chaises communales nécessaires à l'organisation du concours de palets du 11 juillet 2026.
- **Précise** que le transport, l'installation, l'utilisation et le rangement du matériel seront assurés sous la responsabilité des organisateurs.
- **Autorise** Mme Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (14 voix pour).

N° 2026 0049

Précision relative à l'indemnisation du référent déontologue des élus – Complément à la délibération n° 2026-0043

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 2026-0043 en date du 29 avril 2026, Monsieur Maxime JULIENNE a été désigné référent déontologue des élus jusqu'à l'expiration du mandat municipal en 2032.

Afin de compléter cette délibération, il convient de préciser les modalités d'indemnisation du référent déontologue en cas de saisine.

Mme Le Maire propose que Monsieur Maxime JULIENNE perçoive une indemnité forfaitaire de 80 euros par dossier traité dans le cadre de ses missions de référent déontologue des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de compléter la délibération n° 2026-0043 du 29 avril 2026 en précisant que Monsieur Maxime JULIENNE, référent déontologue des élus, percevra une indemnité forfaitaire de 80 euros par dossier traité en cas de saisine ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 13 voix pour et 1 voix abstention.

N° 2026 0050

Modification de la délibération n° 2026-0034 du 29 avril 2026 – installation de brise soleil à l'Ecole Cousteau

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification à la délibération n° 2026-0034 du 29 avril 2026 relative à l'installation de brise-soleil sur la première baie vitrée côté sud de l'école publique.

Lors de cette séance, le Conseil Municipal avait retenu un devis d'un montant de 5 454 € HT, soit 6 544,80 € TTC, pour la fourniture et la pose de stores extérieurs sur la première baie.

Toutefois, après le vote de cette délibération, l'entreprise chargée de la pose a signalé à la Commune qu'une erreur figurait dans le devis initial, lequel ne permettait pas de couvrir l'intégralité de la baie vitrée concernée.

Un second devis d'un montant de 7 424 € HT, soit 8 908.80 € TTC, a alors été transmis à la mairie afin de permettre la pose des trois stores nécessaires à la couverture complète de la baie.

Considérant que cette erreur n'est pas imputable à la Commune, Mme Le Maire indique que la Commune a négocié avec l'entreprise MADIOT une prise en charge pour moitié du coût complémentaire. Ainsi, le montant supplémentaire à la charge de la Commune s'élève à 985 € HT, soit 1 182 € TTC.

Ce qui porte le coût total de l'opération pour la fourniture et la pose des trois stores permettant de couvrir l'ensemble de la première baie vitrée côté sud à 6 439 € HT, soit 7 728 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la modification de la délibération n° 2026-0034 du 29 avril 2026
- **Accepte** le devis complémentaire négocié d'un montant de 985 € HT, soit 1 182 € TTC
- **Arrête** le coût total de l'opération à 6 439 € HT, soit 7 726,80 € TTC
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (14 voix pour).

N° 2026 0051

Remboursement de deux commandes (pupitre de conférence et perceuse Makita)

Monsieur GOUPILLAT, Premier Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a dû commander sur internet :

- Un pupitre de conférence
- Une perceuse Makita

Ces deux pièces coutent :

- 84.16 Euros HT soit 100.99 Euros TTC pour le pupitre de conférence.
- 93.99 Euros HT soit 103.48 Euros TTC pour la perceuse Makita.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) de rembourser Monsieur GOUPILLAT par rapport à ces deux achats.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur GOUPILLAT à émettre le mandat correspondant.

N° 2026 0052

Remplacement du lave-vaisselle de la cantine

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du lave-vaisselle de la cantine située à la salle Jules Verne.

En effet, cet équipement a fait l'objet de nombreuses réparations ces dernières années en raison de fuites répétées et de dysfonctionnements récurrents. Malgré les interventions réalisées, son état ne permet plus d'assurer un fonctionnement fiable et satisfaisant pour le service de restauration.

Compte tenu de la spécificité de ce matériel professionnel, un seul devis a été sollicité.

Mme Le Maire présente le devis retenu, d'un montant de 2 322 € HT, soit 2 786,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le remplacement du lave-vaisselle de la cantine
- **Accepte** le devis présenté pour un montant de 2 322 € HT, soit 2 786,40 € TTC
- **Autorise** Mme Le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (14 voix pour).

Questions diverses

- Présentation du Projet Château Bois Cuillé par les propriétaires
- Projection film Salle Jules Verne le 04/09/2026
- Travaux de rafraichissement salle près de l'ADMR
- Travaux de rafraichissement garderie Jeanne d'Arc
- Aménagement cour de l'Ecole Cousteau
- Présentation du fonctionnement de la mairie
- Communication avec les cuilléens : café causerie le 20 juin 2026

Fin de la séance : 22 heures 50 minutes.

Mme HINCELIN Marie-Noëlle
Maire



Mme MEDICI Karine
Secrétaire de séance



RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

Délibération N° 2026 0044 Page 342	Cadeaux départ en 6ème
Délibération N° 2026 0045 Page 342	Location vestiaires et terrain des sports (exercice 2026)
Délibération N° 2026 0046 Page 342	Transport de car pour sortie scolaire Ecole Cousteau
Délibération N° 2026 0047 Pages 342-343	Mise à disposition gratuite de la Salle de L'Union pour les classes
Délibération N° 2026 0048 Page 343	Mise à disposition gratuite de tables et chaises à l'Association COPA'BREIZH
Délibération N° 2026 0049 Page 343	Précision relative à l'indemnisation du référent déontologue des élus – complément à la délibération n°2026-0043
Délibération N° 2026 0050 Page 343	Modification de la délibération n° 2026 0034 du 29 avril 2026 – installation de brise soleil à l'Ecole Cousteau
Délibération N° 2026 0051 Pages 343-344	Remboursement de deux commandes (pupitre de conférence et perceuse Makita)
Délibération N° 2026 0052 Page 344	Remplacement du lave-vaisselle de la cantine

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Délibération N° 2026 0044	14	0	0
Délibération N° 2026 0045	14	0	0
Délibération N° 2026 0046	14	0	0
Délibération N° 2026 0047	14	0	0
Délibération N° 2026 0048	14	0	0
Délibération N° 2026 0049	13	1	0
Délibération N° 2026 0050	14	0	0
Délibération N° 2026 0051	14	0	0
Délibération N° 2026 0052	14	0	0